

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MONTIGNY-EN-ARROUAISE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 5000ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS RD 1044 - Hameau de Riqueval 02420 BELLICOURT 03.23.09.50.51

- Cimetière
- Nouvelle construction

Installations agricoles

- Installation agricole non classée

Périmètre de protection des captages

- Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
- Périmètre de Protection Eloigné
- Captage


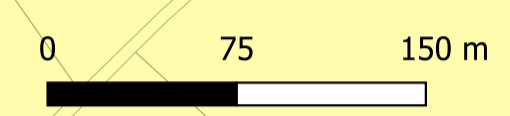
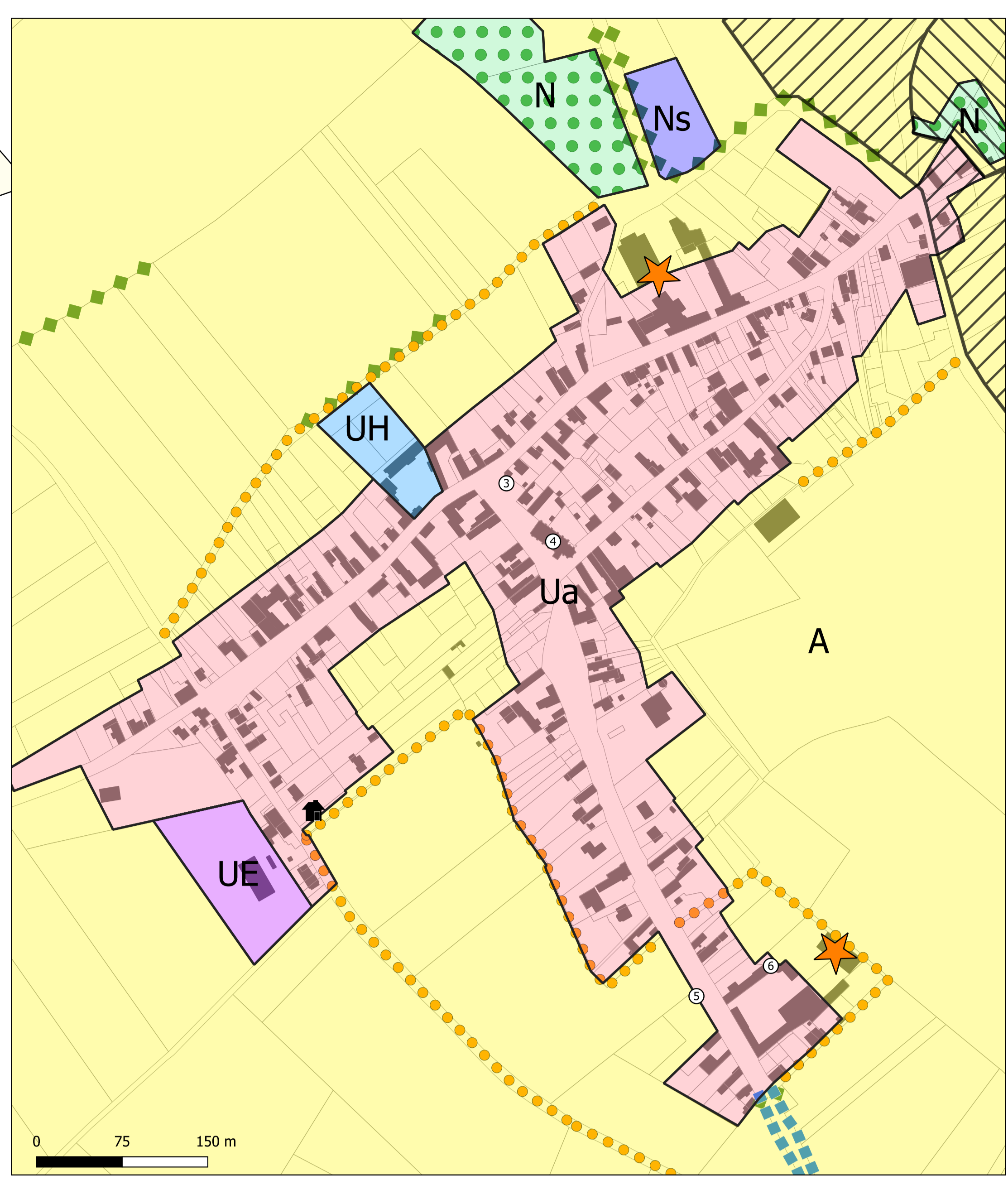
Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
- UE : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique
- UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur de la zone naturelle dédié aux équipements sportifs isolés

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Fossés
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé

Patrimoine	
Numéros	Désignation
1	Cimetière
2	Calvaire
3	Monument aux morts
4	Eglise
5	Calvaire
6	Ferme et pigeonnier remarquables



Etaves-et-Bocquiaux

Aisonville-et-Bernoville

Fioulaine

Bernot